

**Patinage Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC**.  
([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX – CATÉGORIES DE LA FÉDÉRATION**

### **A. CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION – 2015-2016 et 2016-2017**

Catégories : les mêmes que celles de la finale des Jeux du Québec.

- **NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)** Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.
- **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)** Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.
- **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)** Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.
- **JUVÉNILE COUPLE (G)** Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.
- **JUVÉNILE DANSE (H)** Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

### **B. AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure.



## **B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

### **Athlètes**

Maximum: 10 athlètes  
Maximum de 3 entrées par catégorie par région  
Minimum : 1 athlète

### **Entraîneurs – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif**

Maximum entraîneurs: 3 entraîneurs  
Minimum entraîneur: 1 entraîneur  
Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

## **C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur de Patinage STAR ou niveau 1 minimum, être membre de patinage Canada et être détenteur d'une carte photo valide.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire, seulement lorsque son athlète est sur la patinoire et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

## **D. AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure.

## **E. MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée.

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:

- 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
- 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.

#### **F. ADMISSIBILITÉ**

La date limite pour les tests est le 1<sup>er</sup> janvier précédant la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

#### **G. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Club d'appartenance. Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la Finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il va concourir.

#### **SPÉCIFICATION JUVÉNILLE COUPLE ET JUVÉNILLE DANSE**

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

#### **H. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple et en danse 2 catégories

#### **I. SURCLASSEMENT**

Aucun

## **J. SUBSTITUTION**

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe E).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe E).

## **K. EXCLUSION**

Pour les Jeux de la Participation 2016, les patineurs des catégories Pré-Novice et Novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année 2015-2016, ne sont pas admissibles dans la catégorie où ils ont été concurrents aux Championnats nationaux ou à la ronde des qualifications, mais ils peuvent concourir dans une catégorie supérieure si le test est complété.

Pour les Jeux du Québec 2017, les patineurs des catégories Novice ne sont pas admissibles dans la catégorie où ils ont été concurrents aux Championnats nationaux 2017.

## **L. MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué, lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 10

Médailles d'argent : 10

Médailles de bronze : 10

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

## **M. SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage utilisé est le suivant pour toutes les épreuves :

Point attribué à la première position = le maximum entre a et b:

a) 19 points

b) le nombre total de participants

Nombre de point séparant chaque position = 1

*Par exemple, pour une épreuve où il y a 8 entrées, la première position obtient 19 points et la dernière position en obtient 12. Pour une épreuve où il y a 40 entrées, la première position obtient 40 points et la dernière position en obtient 1.*

#### **N. SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Sommes de tous les points des entrées d'une même région. Pour les épreuves en couple et en danse, les points obtenus sont comptabilisés qu'une seule fois.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.